

Des garanties pour une maternité à plein temps

Plus de 3 500 mères d'enfants souffrant de handicap sévère sont protégées par l'assistance sociale

[Yenia Silva Correa](#) 16 juin 2017 16:06:17

LES rêves d'Ania se sont évanouis lorsque, quelques semaines après la naissance de son bébé, le diagnostic des médecins est tombé : le nom presque imprononçable de la maladie était la confirmation que l'enfant était atteint d'un handicap sévère qui allait changer irrémédiablement la vie de toute la famille. Ania ne le verrait pas grandir, étudier et faire le choix d'un métier pour être indépendant. Au contraire, elle allait devoir consacrer toute sa vie à prendre soin de lui.

Maria, quant à elle, n'est plus toute jeune. Depuis que sa fille est née, elle est totalement dépendante. La jeune fille, qui fêtera bientôt ses 30 ans, a donné beaucoup de moments heureux à toute la famille, en dépit de ses limitations, mais sa mère n'a qu'une seule préoccupation : qui prendra soin d'elle quand elle ne sera plus là ?

Certes, Ana et Maria sont des personnages imaginaires, mais la situation des mères d'enfants handicapés n'est en rien une invention, car nombreuses sont les femmes qui doivent faire face à ce type de circonstances qui les



Pour Belkis Delgado Caceres, directrice adjointe pour la Prévention, l'Assistance et le Travail social « la remise d'équipement est l'une des modalités de protection sociale ». **Photo:** Ismael Batista

obligent à se consacrer entièrement à leur enfant. Mais qui prend en charge ces mères? Quelle aide reçoivent-elles ?

À TEMPS COMPLET

À l'occasion d'un entretien avec Haydée Franco Leal, directrice adjointe de l'Institut national de la Sécurité sociale, nous avons abordé la question de la protection offerte à Cuba aux mères – ou pères – d'enfants atteints de handicap sévère, lesquelles sont obligées d'abandonner leur emploi, à cause de la maladie de leur enfant.

« La législation actuelle sur la protection de la maternité de la travailleuse prévoit une aide dans le cas de la mère d'un enfant dont la maladie a besoin d'attention spéciale ou qui présente un handicap physique sensoriel.

« Si lorsque cet enfant atteint l'âge d'un an, après l'arrêt de la prestation sociale, la mère – ou le père – doit rester à la maison pour prendre soin de lui et ne peut donc pas reprendre son poste de travail, elle a droit à un congé non rétribué jusqu'à ce que l'enfant ait 3 ans.

« Il existe d'autres congés non rétribués pour la protection de l'enfant, après les 3 ans dans le cas où le mineur ne peut pas être accueilli en institution scolaire ou de soin.

« Pour avoir droit à un congé parental non rétribué, la mère doit avoir travaillé quatre mois durant les six mois antérieurs à la date de la demande du congé parental, qui pourra s'étendre jusqu'à ce que l'enfant atteigne ses 17 ans. »

Par ailleurs, La loi précise que la mère ou le père peuvent décider que les droits établis soient exercés par l'un des grands-parents.

« Pour la spécialiste, toutes ces mesures de protection des femmes qui en ont le plus besoin révèlent l'essence humaniste de la Révolution cubaine. En effet, les personnes qui ne peuvent pas travaillé – y compris les mères qui doivent s'occuper de leur enfant à temps complet – ne sont pas abandonnées à leur sort.

« La protection des mères d'enfant souffrant d'un handicap sévère, qui ont

dû abandonner leur emploi, parce que leur enfant exigeait une attention permanente et pour un temps indéfini, n'était pas inclus dans la législation antérieure. Cette disposition a été conçue pour augmenter les garanties et les droits de la mère et du père travailleurs, et faciliter une meilleure intégration de la famille dans la société.

« Avec le nouveau Décret-Loi 339 "Sur la maternité de la travailleuse », le temps consacré au soin de l'enfant est reconnu comme temps de service pour la mère, une fois qu'elle aura atteint les conditions établies par la loi, puisse bénéficier de ses droits à la retraite, à l'âge établi dans le régime général des travailleurs de la Sécurité sociale.

NUL N'EST LAISSÉ À L'ABANDON

Jusqu'à présent, nous avons abordé la question de la travailleuse ayant un enfant souffrant d'un handicap sévère, mais il peut se présenter le cas d'une mère, dont l'enfant est atteint d'un handicap sévère, qui sans emploi. Elle a également droit à la protection de l'Assistance sociale.

Belkis Delgado Caceres, directrice adjointe pour la Prévention, l'Assistance et le Travail social, explique que la Loi N° 105 Sur la sécurité sociale établit une protection pour les mères d'enfant handicapé profond.

« Cette protection consiste en la reconnaissance comme années de service le temps que la mère consacre de façon permanente à son enfant », précise la fonctionnaire.

« Ce temps est considéré comme temps travaillé par la mère, ce qui lui donne droit le moment venu à une pension de retraite.



Haydée Franco Leal, directrice adjointe de l'Institut national de la Sécurité sociale affirme que les mesures de protection destinées aux personnes qui en ont le plus besoin témoignent de l'essence humaniste de la Révolution cubaine. **Photo:** Ismael Batista

« En cas de décès de la mère, l'enfant handicapé conserve le droit à la pension que recevait sa mère. »

LES PRESTATIONS

Les mères d'enfant handicapé profond sont protégées par le régime d'Assistance sociale, et bénéficient d'autres services : des aides monétaires temporaires ; le paiement du billet et le séjour dans une autre province lorsque l'enfant doit subir un traitement ; le paiement des services d'électricité aux patients souffrant de maladies chroniques, définies dans la Résolution 147 du ministère de la Santé publique, ainsi que la remise d'équipements et de ressources indispensables au maintien d'une bonne qualité de vie aux personnes qui n'ont pas les moyens de se les procurer.

« La remise d'équipements ménagers, déclare la directrice adjointe de la Prévention, l'Assistance et le Travail social, est l'une des modalités qui nous permet d'assurer la protection sociale de toutes les familles.

« De 2014 à ce jour, nous avons compté sur un budget important, qui nous a permis de venir en aide à de nombreuses familles dont nos services ont identifié la situation sociale critique. À partir de là, nous avons procédé à la remise des équipements ménagers nécessaires pour que, notamment les enfants et les personnes âgées, qui sont les plus vulnérables dans la famille, puissent conserver une vie digne.

« Cette politique a eu un impact très positif dans la population, car nous avons apporté des solutions à des problèmes sans solutions jusqu'à présent. Désormais nous disposons d'un budget de l'Assistance sociale, qui est destiné seulement à l'achat de ces équipements, indépendamment du budget que nous avons toujours eu pour d'autres frais. »

Même si l'on sait que la figure maternelle est très importante dans la vie d'un enfant souffrant de handicap, la protection accordée à la mère s'applique également au père, ou à l'un des grands-parents, si la famille en fait le choix.

Les données offertes par la Direction de la Prévention, l'Assistance et le Travail social révèlent que durant le premier trimestre 2017, 3 622 foyers dont la mère a un enfant souffrant d'un handicap profond, bénéficient de

l'Assistance sociale.

Des chiffres qui en disent long sur toutes ces femmes qui partagent des histoires semblables et qui indépendamment de leur situation professionnelle, peuvent compter sur la garantie, pour elles et pour leur enfant, d'une vie digne et protégée.

•••••

Qui est protégé par l'Assistance sociale à Cuba ?

- L'ASSISTANCE sociale intervient lorsque l'incapacité des membres de la famille à exercer un emploi, pour des raisons de santé, handicap ou autres raisons qui le justifient, est dûment prouvée ; lorsque les revenus de la famille sont insuffisants pour assumer les frais d'alimentation ou de médicaments, ainsi que le paiement des services de base et l'absence de membres de la famille tenus d'apporter un soutien familial.

•••••

Le statut des mères du secteur privé

- LES mères exerçant dans le secteur privé sont protégées par les régimes spéciaux de la Sécurité sociale, qui sont conçus pour adapter les bénéfices aux conditions dans lesquelles ces travailleuses exercent leur emploi.

Le congé de maternité non rétribué n'existe pas dans le secteur privé, cependant la mère peut demander la suspension de l'exercice de son emploi à son compte, pour des raisons justifiées et contenues dans chacun des régimes spéciaux

Dans ce cas, il lui est accordé l'interruption temporaire de sa licence de travail à partir des règlements établis pour le travail à son compte.